

Relatif à l'organisation de l'intérim des fonctions de Directeur Général des Services de l'Université des Antilles

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Éducation Nationale, notamment l'article L712-2 et L.953-2 ;
- Vu** la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités;
- Vu** le décret n° 2010-175 du 23 février 2010 relatif à l'emploi de directeur général des services d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ou d'école nationale d'ingénieurs ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche, et de l'innovation DGRH C2-1/SG du 14 août 2020 accueillant Monsieur Boris HANOT dans le corps des attachés d'administration de l'État à compter du 1 août 2020 au grade d'attaché principal d'administration et l'affectant à l'université des Antilles (académie de la Guadeloupe) ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche, et de l'innovation DGRH E1-2 du 13 octobre 2020 mettant fins aux fonctions de Monsieur Bruno MALHEY dans l'emploi de directeur général des services de l'université des Antilles à compter du 01/12/2020 ;
- Vu** les statuts de l'Université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016, notamment les articles 5, 6 et 43 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de *Monsieur Eustase JANKY* en qualité de Président de l'université des Antilles (UA) ;
- Vu** l'arrêté du président de l'université référencé CAB N°2020-458 du 28 mai 2020, portant nomination de Monsieur Boris HANOT aux fonctions de Directeur général adjoint des services en charge de l'aide au pilotage de l'université des Antilles ;
- Vu** l'avis de vacance de l'emploi de directeur général des services de l'université des Antilles publié sur la place de l'emploi public le 18 novembre 2020 sous la 2020-502989 ;

ARRETE

Article 1

Monsieur Boris HANOT, attaché principal d'administration, directeur général adjoint des services en charge de l'aide au pilotage de l'université des Antilles, est chargé de l'intérim des fonctions de Directeur Général des Services (DGS) à l'université des Antilles, à compter du **1^{er} décembre 2020** jusqu'à la prochaine nomination d'un directeur général des services.

Article 2

Le présent arrêté est affiché de manière permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est enregistré au recueil des arrêtés tenu aux services centraux, et transmis à Madame la Rectrice de l'Académie de la Guadeloupe et à Monsieur le Recteur de l'Académie de la Martinique. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de l'université sur le site internet de l'établissement

Pointe-à-Pitre, le 30 novembre 2020

Le Président de l'université des Antilles,



Pr. Eustase JANKY

